

## CRITÈRES NASKA 2010 POUR LES KATAS ET LES KATAS ARMÉS

La NASKA regroupe les compétitions de katas et de katas armés en quatre catégories : (1) « Traditionnel », (2) « Créatif », (3) « Extrême » et (4) « Musical ».

- **Katas traditionnels et katas armés traditionnels** – Ces katas doivent démontrer l'essence des mouvements classiques en arts martiaux, montrant les techniques, la position, le travail des pieds et les armes traditionnels. L'accent est mis sur l'exécution de la technique, l'application de la technique, l'équilibre, la vitesse, la puissance, des positions solides et la concentration. Les katas peuvent être non modifiés ou modifiés à partir de ce qu'un système ou une école considère être la version originale du kata. Toutefois, effectuer les gestes suivants résultera en une perte de points pour le kata ou, à la suite d'un vote unanime des juges, en un « aucun pointage » pour un kata qui ne convient pas à la division : plus de deux coups de pied de la même jambe sans déposer le pied à terre entre les deux; un saut périlleux avant ou arrière, la roue, un grand écart latéral ou facial, le relâchement de l'arme autrement que pour un simple changement de main, ou tout autre mouvement de gymnastique ou démonstration extrême de flexibilité ou d'agilité du corps ou de l'arme qui, de l'opinion des juges, ne convient pas à la division par rapport aux directives générales énoncées dans les présentes.

*Commentaire : Il y a eu beaucoup de discussions parmi les compétiteurs notoires quant à savoir si un kata ou une série de mouvements sont hors limites pour la division « Traditionnel ». Puisque les tournois de la NASKA sont ouverts à tous les styles et à toutes les écoles (dans le pays et dans le monde), et que les juges proviennent de ces styles et de ces écoles, chaque compétiteur doit prendre sa propre décision concernant l'inclusion de mouvements qui risqueraient ne pas convenir à la division « Traditionnel ».*

- **Kata créatifs et kata armés créatifs** – La division « Créatif » permet d'inclure dans les katas des techniques modernes d'arts martiaux qui ont évolué au cours des 30 dernières années. Ces techniques peuvent être ajoutées à un kata traditionnel ou le kata peut être entièrement conçu par le compétiteur. La division « Créatif » était auparavant connue sous le nom de « Ouvert » et, avant cela, sous le nom de division « Américaine ». Un kata dans la division « Créatif » doit **UNIQUEMENT** inclure des techniques provenant des arts martiaux et, comme la division « Traditionnel », l'accent portera sur l'exécution des techniques, l'application des techniques, l'équilibre, la vitesse, la puissance, des positions solides, et la concentration. Les coups de pied circulaires, les coups de pied circulaires sautés, les coups de pieds volants, les coups de pied multiples, les grands écarts, les rotations d'armes, le lancer des armes, et autres techniques créatives d'art martial sont permises. Les mouvements impliquant une rotation de plus de 360 degrés, une inversion du corps sous l'horizontale ou tout autre mouvement similaire à ce que l'on retrouve en gymnastique et/ou dans des disciplines autres que les arts martiaux, ou des katas qui répondent à la définition ci-dessus des katas strictement traditionnels, résulteront en une perte de points pour le kata ou, à la suite d'un vote unanime des juges, en un « aucun pointage » pour un kata qui ne convient pas à la division.

*Commentaire : La division « Créatif » vise les compétiteurs qui ne désirent pas compétitionner en utilisant un kata strictement traditionnel et/ou qui ne désirent pas compétitionner contre des participants qui exécutent des mouvements extrêmes de type gymnastique. Au cours des dernières années, il a été remarqué que le fait de juger ces katas « créatifs » dans la même division que les katas comprenant des « manœuvres » d'arts martiaux extrêmes revenait essentiellement à comparer des pommes et des oranges, et que séparer ces divisions serait plus juste pour les participants. La NASKA a donc créé une division « Extrême », détaillée plus bas, séparée et distincte de la division « Créatif », permettant ainsi à la division « Créatif » de ne comprendre que les katas comportant des mouvements provenant des systèmes d'arts martiaux plus classiques.*

*Note concernant les divisions Kata armé « Créatif » : il est important de souligner que tout mouvement d'arme particulier ne DOIT PAS être un facteur pour déterminer si le kata armé représente un kata « Créatif » ou « Extrême ». Le facteur déterminant doit être les mouvements spécifiques du corps tels que définis dans les divisions « Extrême ». Ainsi, un compétiteur en kata armé Créatif a le droit d'effectuer tout mouvement d'arme (p. ex. rotations, lancers des armes, pirouettes, etc.) mais ne peut effectuer des mouvements de corps « Extrême » (c.-à-d. des sauts périlleux, des rotations de 540 degrés et plus ou tout mouvement inversé du corps, etc.).*

- **Katas extrêmes et katas armés extrêmes** – Les divisions « Extrême » permettent au compétiteur d'effectuer tout mouvement, qu'il origine ou non des arts martiaux traditionnels ou contemporains. Toutefois, (1) au moins la moitié du kata doit provenir de techniques d'arts martiaux **et** (2) le compétiteur doit exécuter au moins une technique qui implique un mouvement inversé ou une rotation de plus de 360 degrés. L'emphase portera sur la qualité d'exécution des techniques et des mouvements, l'habileté en arts martiaux, l'équilibre, la vitesse, la puissance, le niveau de difficulté, et le sens du spectacle. De plus, seuls sont permis les mouvements d'arts martiaux qui représentent une

intention offensive ou défensive claire ou des mouvements inclus pour illustrer une flexibilité ou une agilité extrême. L'inclusion d'autres mouvements ou la réalisation d'un kata ou d'un kata armé rencontrant les critères de katas « Traditionnel » ou « Créatif » ci-dessus, résultera en une perte de points ou, à la suite d'un vote unanime des juges, en un « aucun pointage » pour un kata qui ne convient pas à la division.

*Commentaire : Puisque les arts martiaux évoluent de « Traditionnel » à « Créatif » à « Extrême », cette catégorie permet l'intégration de techniques et de mouvements provenant de tous les styles d'arts martiaux, de gymnastique, d'acrobatie, de danse et de disciplines athlétiques. Si un compétiteur désire participer dans une division avec des mouvements qui ne sont pas permis dans les divisions « Traditionnel » et « Créatif » mais qui rencontrent les présentes lignes directrices, le compétiteur devrait compétitionner dans la division « Extrême ».*

**Katas musicaux et katas armés musicaux** – Les divisions « Musical » demandent un kata ou un kata armé qui rencontre tous les critères ci-dessus pour un kata des divisions « Traditionnel », « Créatif » et « Extrême » et, en plus, rencontre la « Règle musicale » ci-dessous.

- Nouvelle « Règle musicale » de la division : La chorégraphie musicale devrait être jugée comme suit :
  - 1) Les mouvements du kata doivent être accentués et effectués en conjonction avec des rythmes, des notes ou des mots dans la musique. Simplement effectuer un kata en suivant le rythme ou la cadence d'une chanson n'est pas suffisant.
  - 2) Si des effets sonores sont ajoutés à la musique, le kata ne devrait pas uniquement être chorégraphié en fonction de ces effets sonores ajoutés.
  - 3) La musique et les effets sonores devraient bien se compléter et établir le ton général de chaque prestation.
  - 4) Règle générale, toute la musique et tous les effets sonores utilisés doivent compléter le kata, et le kata et la musique devraient être jugés ensemble et considérés comme une prestation globale, pas simplement comme un kata réalisé alors que de la musique joue en arrière plan.

Chaque compétiteur doit fournir un lecteur de musique de dimension raisonnable et non intrusive au côté du ring afin de jouer sa musique, et un préposé doit être présent près du lecteur de musique en tout temps durant la prestation. Au début de chaque kata, le volume de la musique doit être vérifié; le préposé au lecteur de musique regardera le juge central pendant ce temps afin d'obtenir un hochement de tête approuvant le volume ou un signe lui indiquant de baisser le volume. Une fois le volume réglé, il ne peut être augmenté durant la prestation du kata.

*Commentaire : Si un compétiteur choisit d'utiliser de la musique dans une division de Grand Championnat pour un kata qui ne demande pas de musique, alors la « Règle musicale » de la division ne s'applique pas.*

*Commentaire : Si un compétiteur reçoit une décision « aucun pointage » des juges parce que ceux-ci estimaient que le kata du compétiteur n'était pas approprié pour la division, le compétiteur n'a pas la permission de présenter de nouveau son kata ou son kata armé dans cette division. Le compétiteur est responsable de lire et de comprendre, avant le début des compétitions, les règles de la division dans laquelle il compétitionne.*

- **Grands Championnats et Grands Championnats toutes catégories** : Tous les compétiteurs compétitionnant dans un Grand Championnat et/ou le Grand Championnat toutes catégories doivent réaliser le style de kata ou de kata armé (pas nécessairement le kata ou le kata armé exact) avec lequel il a gagné dans sa division (par exemple : un gagnant dans une catégorie de kata « Créatif » ne peut compétitionner en réalisant un kata « Extrême » lors des Grands Championnats). Si un compétiteur gagne dans plus d'une division, il a l'option de choisir le style de kata ou de kata armé utilisé dans les divisions où il a gagné.
- **Tous les compétiteurs** ont l'option d'utiliser de la musique avec leur kata dans toutes les éliminatoires des Grands Championnats. Toutefois, les juges ne doivent pas enlever des points à un compétiteur qui choisit de ne pas utiliser de musique ni donner des points supplémentaires à un compétiteur qui utilise de la musique. Si un compétiteur choisit d'utiliser de la musique lors des éliminatoires des Grands Championnats, il n'est pas obligé de respecter la « Règle musicale » de la division comme il devrait le faire dans les divisions « Musical », à moins qu'il ne représente la division « Musical » dans les Grands Championnats.

Grands Championnats Adultes – katas et katas armés : 30 ans et plus : Les compétiteurs âgés de 30 ans et plus ont le choix de compétitionner dans Grand Championnat toutes catégories katas et katas armés 18 ans et plus ou dans le Grand Championnat katas et katas armés 30 ans et plus. Si un gagnant de 30 ans et plus décide de compétitionner

dans le nouveau Grand Championnat katas et katas armés 30 ans et plus, il ne peut plus compétitionner dans le Grand Championnat katas et katas armés 18 ans et plus

**Subdivision des divisions katas et katas armés pour les ceintures noires**

Les divisions katas et katas armés ceintures noires qui présentent 24 compétiteurs ou plus pourront être séparées en deux divisions distinctes, une division classée NASKA et une non classée. Le processus de séparation d'une division sera le suivant : premièrement, tous les meneurs classés NASKA, les compétiteurs avec des points NASKA et toute personne qui désire compétitionner afin d'obtenir des points NASKA seront insérés dans une même division (cette division offrira des points NASKA et tout prix en argent annoncé). Une fois ces compétiteurs retirés de la liste, et afin d'égaliser le nombre de compétiteurs dans les divisions, des compétiteurs seront choisis au hasard jusqu'à ce que le nombre de compétiteurs dans les divisions soit aussi égal que possible. Si plus de la moitié des compétiteurs désirent compétitionner dans la division classée, ils auront le droit de le faire. Seule la division classée NASKA peut offrir des prix en argent ou des trophées de Grand Champion. La division non NASKA offrira des trophées pour la ou les divisions remportées.